

Direction des Affaires générales
Décision n°2022 -002

**LE PRÉSIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
CAMPUS CONDORCET**

Vu le décret N° 2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret N°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Vu la délibération n°2019-18 du Conseil d'administration de l'établissement public Campus Condorcet en date du 25 juin 2019 adoptant la tarification des espaces du Campus et de la possibilité accordée au Président d'y déroger par voie de décision,

Considérant l'intérêt particulier pour l'établissement public Campus Condorcet de mettre à disposition de l'association partenaire Fabrique Territoires Santé le pôle socio-médical situé au rez de chaussée du bâtiment recherche SUD, bureau n°0.003, pour la tenue de permanences à destination des chercheurs, étudiants, personnels administratifs, riverains et plus largement de tous les usagers du campus,

DECIDE

Article unique :

L'association Fabrique Territoires Santé est autorisée à occuper le pôle socio-médical situé au rez de chaussée du bâtiment recherche SUD, bureau n°0.003, moyennant le versement d'une redevance spécifique d'un montant de 100 € HT par an et par mètre carré (m2), pour une durée et selon des modalités à préciser dans une convention de mise à disposition à conclure avec cette association.

Fait à Aubervilliers, le 10 janvier 2022

Jean-François Balaudé

Président de l'EP Campus Condorcet

Affichée et publiée le 11 janvier 2022
Exécutoire le 11 janvier 2022

**Onze membres
pour un campus**

Centre national
de la recherche
scientifique

École des hautes
études en sciences
sociales

École nationale
des chartes

École Pratique
des Hautes Études

Fondation
maison des sciences
de l'homme

Institut national
d'études
démographiques

Université Paris 1
Panthéon - Sorbonne

Université
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis

Université
Paris Nanterre

Université
Sorbonne Paris Nord